



Envoyé en préfecture le 04/12/2025

Reçu en préfecture le 04/12/2025

Publié le 05 DEC. 2025

ID : 031-213105745-20251118-52-DE



Nombre de membres :

Exercice : 19

Présents : 14

Votants : 16

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune du VERNET, Haute-Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard TISSEIRE, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 13 novembre 2025

Présents : TISSEIRE Bernard, MATHE Nicole, MARCHAND René, IMBERT Viviane, BAUTISTA Ludovik, ROUGANIOU Marie, BOYER Denis, PONS Alain, CHIABRANDO Valérie, DANHO Aimé, DA COSTA Martine, ORTIS Hélène, DEMEILLERS Joël, PATENOSTRE Lionel.

Absents représentés : BAROTTE Marjorie (procuration à Marie ROUGANIOU), SOUADKI Hezdine (procuration à DANHO Aimé)

Absents excusés : PILKOWSI Véronique, DEMANGE Serge

Absent : MAZZOLO Nathalie

Madame DA COSTA Martine a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet de rénovation énergétique et thermique de la salle des fêtes et du gymnase est subventionnable au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2026.

Le montant total du projet s'élève à 98 937,49 € H.T. Pour les projets concernant les rénovations énergétiques et thermiques, le montant de subvention maximum peut s'élever jusqu'à 60 %.

Ainsi, la subvention sollicitée auprès de l'Etat au titre de la DETR 2026 sera de 40 % du projet soit 39 575 € tel que présenté dans le plan de financement joint à la présente délibération.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire,
- APRÈS en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,
- APPROUVE le projet de rénovation énergétique et thermique de la salle des fêtes et du gymnase, ainsi que son plan de financement.

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Sous-préfecture

le  
et publication ou notification

du

Le Maire

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,  
**Bernard TISSEIRE**